

Un nouvel élan pour Cholet

Le groupe d'élus

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE

Lors du conseil de juillet, une question était restée sans réponse concernant le budget de l'aménagement de la **Maison de l'enfance Favreau**. Nous avons signalé que la réponse avait été apportée en commission finances. La délibération indiquait une augmentation de crédits de 53 500 €, ce qui n'est pas faux mais ambiguë, puisqu'il y a aussi eu un transfert de crédits vers l'aménagement du quartier de la gare. Au final, le budget de la Maison de l'enfance diminue de 96 500 €.

Le tableau des emplois fait état des **transferts des postes de l'accueil de loisirs de l'agglomération vers la Ville**. Nous notons **beaucoup de temps partiels**. Aussi, Magalie Gréau souhaitait demander si la collectivité avait une politique visant à dé-précariser ce type d'emplois. Une réponse avait été apportée partiellement, soulignant les recherches de mutualisations pour constituer des temps pleins avec plusieurs postes.

La présentation du rapport 2017 sur l'agglomération du Choletais a été l'occasion pour Jean-Marc Vacher d'exposer plusieurs points. Se félicitant d'abord de l'élargissement de l'agglomération et saluant le travail d'harmonisation qui a été mené, il a souligné trois enjeux importants :

- **le dossier de l'attractivité**, et le développement d'outils pour avoir le plus d'atouts possibles dans ce domaine. Il pourrait s'agir de créer des labels pour valoriser notre savoir-faire industriel, pour faire reconnaître la qualité de nos productions agricoles, pour être un laboratoire qui montre qu'on peut concilier l'environnement et le développement économique.
- **la solidarité nécessaire entre communes**, en raison des disparités en termes de taille, de taux de chômage, de réponse économique locale, de dessertes. Nous devons nous attacher à ne pas avoir un développement à deux vitesses au sein de l'agglomération.
- **les conséquences du vieillissement de la population et des difficultés d'accès aux soins**. L'agglomération n'a certes pas la compétence sur la santé, mais elle a des moyens d'intervenir de manière connexe pour faciliter l'émergence de projets, de maisons de santé. Un projet rejoint le domaine économique déjà évoqué, en relation avec le numérique. La télémédecine n'est plus de la science-fiction. Sa mise en œuvre, en cours de reconnaissance pas la sécurité sociale, concerne les relations de praticiens à praticiens ou de praticiens à patients. Cela peut aussi concerner le maintien des personnes âgées à domicile.

Une délibération institue une **distinction honorifique de « citoyen d'honneur »** de la Ville de Cholet et attribue cette première distinction à M. Clément Quentin, ancien résistant, qui s'engage à poursuivre le travail de mémoire. Dominique Souriau a proposé que la distinction soit libellée « citoyen **ou citoyenne** d'honneur ». Cela n'a pas été retenu, mais a permis de rappeler notre souci de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Nous avons approuvé l'ensemble des délibérations.

Le groupe Un nouvel élan pour Cholet